



**L'opération d'établissement des actes de naissance aux nouveaux-nés ( de 0 à 3 mois ) dans la commune de Biwong-Bané a démarré ce 04 mai 2023 par le village Ofumbi. L'équipe d'officiers d'état civil et des agents enrôleurs du Bunec plus un représentant du Mindvel était accompagnée du maire de la commune éponyme Joseph-Liboire Angono.**

Le périple d'une semaine fera le tour des 33 villages que compte cette commune dans le but de ratisser large et d'établir des actes de naissance aux enfants en bas âge.

L'opération arrive après des multiples communiqué-radio comportant des indications sur les pièces à fournir par les parents et les différents lieux d'établissement des actes de naissance village après village.

Selon **Bissono Salomon** père d'enfant, la première difficulté à l'enrolement est l'éloignement des hôpitaux : **" car bien qu'ayant des sage-femmes à proximité, on ne pouvait pas se faire délivrer une déclaration de naissance "** et dans un second lieu : **" la négligence de certains parents "**.

Le maire **Joseph-Liboire Angono** y met un point d'honneur : **" L'opération " un enfant, un acte de naissance " est la réponse de l'élu que je suis au phénomène d'enfants sans**

***existence legal " avant de continuer : " il s'agit là d'un laisser-aller des parents avec des conséquences assez graves ".***

Un avis que partage **Evelyne Medjo** jeune mère d'enfants venue en mariage dans le village voisin : ***" J'ai eu énormément de difficulté à scolariser l'aîné, raison pour laquelle je suis ici. C'est pas bien compliqué. Tu peux retirer ton acte de naissance sur place et t'en aller "***.

Au vu du nombre de demandeurs sans cesse croissant d'actes de naissance dans la commune de Biwong-Bané, un cadre de concertation a été ouvert pour la tenue des audiences foraines dans un délai d'un mois. Un seul souci majeur, donner une seconde chance aux retardataires afin de rattraper les naissances non déclarés et d'être en règle avec les lois et règlements qui régissent l'état civil.